

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° SG 99.047

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 14 Juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

3 JUIN 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

3 JUIN 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Mme GEOFFROY, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDBLER  
M. ANGIBAUD représenté par M. MUSSETTI  
M. CAU représenté par M. POTENNEC  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE

**ABSENTS - EXCUSES** : MM. BENOIT et QUENTIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : RENTREE SCOLAIRE 1999 - PROJET DE FERMETURE DE LA 5ème CLASSE  
MATERNELLE - ECOLE DE L'YEUSE

**VOTE** : UNANIMITE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans son courrier en date du 6 Avril 1999, nous a fait part de la mesure de fermeture de la 5ème classe maternelle à l'école de l'YEUSE.

En effet, la moyenne d'élèves par classe maternelle à prendre en compte, pour le département de la Charente Maritime, en dessous de laquelle une mesure de fermeture est prise, est égale à 29.

Or, après fermeture de la 5ème classe maternelle, il apparaît que la moyenne serait de 26 soit en dessous du seuil départemental.

Cette mesure doit prendre effet à la prochaine rentrée scolaire.

Toutefois, tous les ans, à la rentrée scolaire, de nombreux élèves arrivent directement, notamment à la suite de cas de mutation des parents. Dans ces conditions, il apparaît opportun d'émettre un avis défavorable à cette fermeture de classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- VU la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 6 Avril 1999,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'émettre un avis défavorable à la fermeture de la 5ème classe maternelle à l'école de l'YEUSE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 juin 1999  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

*H. THOMAS*